CLASSEMENT NUMÉRIQUE

Dossier explicatif

SAISON 2026 - 2027

RÈGLEMENTATION DU CLASSEMENT POUR LA SAISON 2026-2027

RÉCLAMATIONS MI-SAISON

Le système harmonisé de réclamations de classement à mi-saison est désormais pleinement en application pour toutes les provinces.

Les joueurs peuvent introduire une demande de réévaluation via leur Espace Personnel (EP) jusqu'au 1er décembre. Cette demande repose uniquement sur les points réellement accumulés : il ne s'agit pas de réclamer un classement précis, mais d'obtenir une évaluation automatique et objective.

Les calculs seront effectués après les résultats de la 11e journée, et la publication officielle des reclassements interviendra uniquement après la période d'appel, afin de garantir une communication claire et centralisée. Les joueurs et clubs concernés seront avertis via leur Espace Personnel.

PRINCIPES DE RECLASSEMENT À MI-SAISON

1. **Joueurs ayant posé une réclamation**
 - Le joueur doit impérativement figurer dans le ranking correspondant (aucune tolérance).
 - Il doit atteindre un écart minimum de deux classements pour que sa demande soit acceptée.
2. **Joueurs inactifs**
 - Les joueurs inactifs la saison précédente ou au 1er janvier peuvent être reclassés si l'écart est d'au moins deux classements.
 - Le reclassement est rétroactif et les points sont ajustés au 1er juillet (modification des points).
3. **Reclassement automatique (+3 classements)**
 - Tout joueur présentant une différence de trois classements ou plus est automatiquement reclassé, sans qu'aucune demande ne soit nécessaire.

GESTION DES APPELS

- Joueurs ayant introduit une réclamation
 - Un appel est accepté uniquement si une erreur dans le ranking est identifiée et que cette erreur justifie un reclassement.
- Joueurs inactifs
 - Les appels sont systématiquement refusés.
- Joueurs reclassés automatiquement (+3 classements)
 - Les qui font appel seront remis à leur classement d'origine à condition qu'il ait joué un minimum de 40 matchs la saison d'avant (30 pour les dames).

LES POINTS DES INACTIFS

Les joueurs inactifs perdront un forfait de 45 points, même si leurs points sont inférieurs au classement.

RÉPARTITION DE LA GESTION DES RÉCLAMATIONS

La latitude provinciale dans le traitement des réclamations reste d'actualité.
Cette latitude, limitée à 15 points, permet une meilleure harmonisation entre les provinces.
Responsabilités des provinces :

- Chaque province reste responsable du traitement des cas situés dans cette marge de 15 points.
- Elle peut accepter ou refuser une réclamation dans ce cadre, en tenant compte du contexte sportif et des éléments à disposition (évolution du joueur, résultats, etc.).
- Les autres réclamations sont gérées par l'AFTT.

Toute réclamation d'un NC vers le classement E6 (ou NC vers D6 pour les dames) sera acceptée.

BARRAGES ET TOURS FINAUX

La gestion des barrages et tours finaux est encadrée avec des règles spécifiques pour ne pas mettre en difficulté les clubs.

Avant la publication des nouveaux classements :

- Tous les matchs de barrage et de tour final disputés avant la publication officielle des classements seront comptabilisés.
- Ils seront regroupés sous l'intitulé « Barrages et Tours finaux », avec comme date de référence celle de la publication des classements.
- Le total des points obtenus sur l'ensemble de ces matchs sera analysé :
 - Si le total est positif ➜ il sera ajouté comme bonus dans le calcul du nouveau classement.
 - Si le total est négatif ➜ il sera ramené à zéro (aucun malus).

Après la publication des nouveaux classements :

- Tous les matchs joués après l'octroi des classements seront regroupés sous la date du 30 juin.
- Ces résultats ne modifieront pas le classement de la saison en cours, mais seront comptabilisés comme bonus pour la saison.

ÉQUIVALENCE DES CLASSEMENTS

Voir le tableau en annexe.

La pyramide appliquée dépend du nombre de joueurs actifs à la date d'octroi des classements. Il s'agit donc d'une estimation provisoire, fournie à titre informatif.

TABLE DES POINTS

DIFFÉRENCE DE POINTS	RÉSULTAT ATTENDU	RÉSULTAT INATTENDU
0 - 25	9	10
26 - 50	8	12
51 - 75	7	14
76 - 100	6	16
101 - 150	5	18
151 - 200	4	20
201 - 250	3	24
251 - 300	2	28
301 - 400	1	32
+ 401	0	40

Facteur de défaite en interclubs **80 %**

Facteur de défaite en tournoi **60 %**

COEFFICIENT TOURNOIS

COEFFICIENT	COEFFICIENT	COMPETITIONS
R1	2.5	• Tableau final des Championnats de Belgique A • Poules des Championnats de Belgique A • Coupe de Belgique (1/2 finale et finale) • Championnats A de l'AFTT
R2	1.5	• Championnats individuels AFTT & VTTL • Championnats de Belgique • Tournoi Série A (Série A) • Coupe de Belgique (jusque 1/4 finale) • Tournoi série A (BCDE-NC) • Championnats Provinciaux & Critériums • Top 12 Jeunes • Critérium National Jeunes
R3	1	• Tournoi Série B & C
R4	0.65	• Tournois vétérans (hors critérium, Champ. prov. et Belgique)

COEFFICIENT INTERCLUBS

COEFFICIENT	COEFFICIENT	COMPETITIONS
R1	2.5	• Super Division Messieurs
R2	1.5	• Super Division Dames
R3	1	• Autres divisions
R4	0.65	• Interclubs vétérans

Un coefficient R5 à 0.35 est mis a disposition des provinces pour toutes les compétitions qu'ils considèrent comme promotionnelles